

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 5 mars 2025

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Alcide Ponga, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 5 mars, a arrêté **un** projet de délibération du Congrès ; **quatre** délibérations du gouvernement ; adopté **62** arrêtés et examiné **48** dossiers d'étrangers. Il a également émis **trois** avis.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'octroi d'un bail emphytéotique au profit de la SARL Natura, pour un terrain situé dans l'enceinte du marché de gros de Ducos.

Le bail est reconduit pour une durée de 20 ans pour permettre à la SARL Natura de poursuivre son activité de fruits et légumes.

Délibérations du gouvernement

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour trois affaires.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à se constituer partie civile au nom de la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal de police de Mata'Utu.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la liste des textes soumis à l'habilitation de la commission permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie durant l'intersession de mars à juin 2025.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a sollicité l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique des textes suivants :
- Projet de loi du pays portant diverses mesures en matière de régulation des marchés (rapport n° 3040-46/GNC du 26.06.2024)
 - Proposition de délibération portant modification de la délibération n° 461 du 16 janvier 2025 portant habilitation de la commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie durant l'intersession de janvier à juin 2025
 - Désignation de rapporteurs spéciaux du Congrès sur les textes suivants :
 - Avant-projet de loi du pays portant modification de la partie législative du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie (livre IV) – (GNC du 18.12.2024)
 - Avant-projet de loi du pays portant réaffectation provisoire de la taxe sur l'électricité due par les distributeurs publics d'énergie électrique pour contribuer au financement du système électrique (GNC du 12.02.2025)
 - Proposition de loi du pays portant diverses mesures de sauvegarde économique et de reconstruction (proposition n° 175 du 12.02.2025 – dépôt rectificatif).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a acté le déport du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie Alcide Ponga de toute décision de portée individuelle ou générale concernant directement ou indirectement la société Koniambo Nickel SAS, les sociétés appartenant au même groupe, et la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP), afin d'éviter tout risque de conflits d'intérêts dans l'exercice de ses fonctions.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a en effet été employé comme dirigeant de la société Koniambo Nickel SAS (KNS) et trésorier au sein du conseil d'administration de la FELP depuis 2013.

Les attributions correspondantes sont désormais exercées par le membre du gouvernement Thierry Santa.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2025-7/GNC du 24 janvier 2025 portant délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-

Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFPNC).

Cette modification a pour objectif d'optimiser et de raccourcir les délais de traitement et de signature de toutes les demandes d'autorisation de travail des ressortissants étrangers.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un arrêté relatif à des mesures d'accompagnement à l'arrêt du réseau cuivre.

L'arrêt du réseau cuivre de l'Office des postes et télécommunications (OPT NC) prévu fin 2027 répond à la nécessité de moderniser les infrastructures de télécommunications et de répondre aux besoins croissants en bande passante. Bien que le réseau cuivre ait longtemps permis les connexions téléphoniques et ADSL, il est aujourd'hui coûteux à entretenir et limite les évolutions technologiques. La fibre optique constitue la technologie de remplacement, offrant des débits supérieurs et une plus grande durabilité.

Les principaux bénéfices de l'arrêt du cuivre et de la transition vers la fibre pour l'OPT-NC sont :

- **La réduction des coûts d'exploitation** : La fibre permet une réduction substantielle des coûts d'exploitation, tant en termes d'activités que de ressources. Le démantèlement des dispositifs de raccordement cuivre permettrait également une réduction de la redevance d'occupation du domaine public (RODP).
- **La qualité de service accrue** : La fibre répond aux exigences actuelles en termes de débit et de latence nécessaires à des services comme le streaming et le télétravail (jusqu'à 16 Mb/s en download pour l'ADSL contre 1 Gb/s pour la fibre optique).
- **La durabilité** : Moins vulnérable aux intempéries, la fibre permet de réduire les interventions de maintenance et d'assurer une continuité de service.
- **La préservation des infrastructures** : Des portions de cuivre en aérien impactent notamment lors des intempéries la pérennité des réseaux à très haut débit fixe (THDF) partageant le même parcours et ralentissent les interventions de dépannage. Une partie des conduites souterraines libérées pourrait également être utilisées dans le cadre de l'extension des réseaux THDF en fibre.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a mis à disposition, pour une durée de dix ans, une parcelle de terrain de quatre ares, section Carénage sur la commune du Mont-Dore et une piste d'accès située section Kuébini-Goro sur la commune de Yaté au profit de l'Office des postes et télécommunications (OPT NC). Le président du gouvernement est habilité à intervenir à l'acte.

L'OPT NC envisage d'installer une nouvelle station de télécommunications qui permettra la couverture mobile au niveau de la zone du col de la Laverie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a refusé le bénéfice de l'allocation de chômage partiel spécifique liée aux exactions débutées en mai 2024 aux 25 entreprises suivantes :

- Accession Pacifique
- Action control – Action travaux
- Ahonei
- Asia voyage SARL
- Au p'tit café
- Belle & zen
- Caledofroid
- Crêperie bretonne / SARL Locronan
- Délice buffet / SARL Lyl
- Duong thi phuong hao (Usage Nguyen)
- Entreprise Sans pareille
- Étoile filante 2 / Étoile filante
- FWL / Snack Alma
- L'ingrédient
- Lili curves
- Megatrav
- Messageries calédoniennes / Mescal
- Sauvageot Stéphane Pierre – Action bat
- SELARL Dr. Fabienne Haufman chirurgien-dentiste
- SG Terrassement
- SIPA / Société des îles du Pacifique et des Antilles
- Soprobat
- TFPP / Station Mobil La Foa
- Agencement services

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-2523/GNC du 29 décembre 2021 fixant la liste de travaux et de biens d'équipements éligibles aux dispositions de l'article 128 g) du code des impôts.

Les travaux d'installation des bornes de recharge pour véhicule électrique sont ainsi ajoutés à cette liste des travaux en faveur de la qualité environnementale de l'habitation déductible du revenu global de l'impôt sur le revenu.

Cette mesure répond aux objectifs de transition énergétique du gouvernement visant à encourager l'adoption de solutions durables et à accompagner le développement de la mobilité électrique.

Au visa de Christopher Gyès et de Petelo Sao, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un arrêté relatif à l'évolution des offres du réseau fédérateur.

Afin de soutenir le développement du Très Haut Débit Fixe (THDF) et de satisfaire l'augmentation des besoins de ses clients, l'OPT-NC s'engage auprès des fournisseurs d'accès internet en proposant régulièrement des évolutions tarifaires du modèle de l'internet fixe. Ainsi, l'Office adapte en continu son modèle numérique pour participer activement à la mise en place d'une meilleure qualité de service (QoS) tout en anticipant la croissance des usages.

Le réseau fédérateur (RF), socle de l'Internet en Nouvelle-Calédonie, repose sur une plateforme de services mutualisés assurant des fonctions de routage des flux internet entre l'internet mondial, les clients du réseau fédérateur OPT-NC et les internautes. Il s'adresse aux fournisseurs d'accès Internet (FAI) dont l'activité est de proposer à leurs clients finaux un service d'accès internet et aux fournisseurs de services Internet (FSI), des grands comptes qui sont des outils indispensables.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un arrêté relatif aux diverses mesures concernant la révision du catalogue des services de l'Office des postes et des télécommunications (OPT NC) dans le domaine des télécommunications. Six mesures ont été adoptées :

1. Suppression de l'offre de liaison Céléris Ethernet International-Satellite (LCEI-SAT)

L'offre LCEI-SAT a historiquement servi les entreprises et institutions pour leur connectivité internationale. Souscrite dans un but de sécurisation, elle a été maintenue en attendant le déploiement du câble sous-marin Gondwana 2. Aujourd'hui, cette solution est devenue obsolète face à l'alternative plus performante et moins chère de l'offre via le câble sous-marin Gondwana.

2. Suppression de la remise professionnelle sur les communications téléphoniques locales

En 2024, parmi les 17 500 clients éligibles à cette remise, seulement 28,5 % en ont bénéficié et, pour 95 % d'entre eux, le montant était inférieur à 1 000 francs par mois.

3. Ajustement des tarifs de remplacement de cartes SIM

Le tarif de remplacement de cartes SIM pour les abonnés Mobilis est actuellement fixé à 2 900 francs HT pour des motifs autres que la défectuosité ou le changement de format. La modification du tarif de changement de carte SIM à 1 500 francs HT permet d'harmoniser la grille tarifaire de l'Office pour ces différents actes de gestion et de simplification des opérations commerciales.

4. Simplification de l'utilisation de l'offre de plateforme SMS

L'offre PFSVA (Plate-forme de Services à Valeur Ajoutée) permet aux fournisseurs de contenu de gérer les flux de SMS via un accès au système d'information de l'OPT-NC. Avec le déploiement du nouveau cœur de réseau en 2022, l'ancien protocole FTP a été remplacé par le protocole SOAP, plus performant et sécurisé, permettant une meilleure gestion des flux SMS.

5. Simplification de la facture détaillée télécoms

Pour répondre à l'évolution des usages digitaux de la clientèle et dans le cadre des politiques de dématérialisation des documents de l'Office, le service gratuit de facture détaillée par courrier est supprimé, mais il est maintenu pour les factures détaillées par courriel. De la même façon, le service payant de facture détaillée par courrier est supprimé mais il est maintenu par courriel.

6. Arrêt progressif de la 2G

L'OPT a cessé le déploiement de nouveaux sites 2G depuis 2019 et arrête cette technologie de manière progressive depuis 2020 tout en poursuivant l'extension de la couverture 3G/4G.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie.

- neuf postes sont ouverts aux concours externes à compter du 24 mai et du 7 juin 2025, respectivement pour le premier et le second concours (six postes pour la province Nord et trois pour la province Sud) ;
- trois postes sont ouverts au concours interne à compter du 17 mai 2025.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours réservés, sur titres avec épreuves et externes pour le recrutement dans le corps des agents d'exploitation de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

- trois postes sont ouverts aux concours réservés ;
- cinq postes aux concours sur titres avec épreuves ;
- cinq postes aux concours externes.

Ils sont ouverts respectivement à compter des 16 mai, 23 mai et 13 juin 2025 pour les premiers concours et des 17 mai, 24 mai et 14 juin 2025 pour les seconds concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des opérateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie. Un poste est ouvert pour la ville du Mont-Dore, à compter du 25 août 2025.

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 3,3 millions de francs à l'association jeunesse environnement social culture, animation et loisir (JESCAL), afin de réaliser des travaux d'entretien dans le lit mineur de la rivière Poya, sur la commune de Poya.

Cette opération vise à retirer environ 1 100 m³ de débris végétaux qui obstruent totalement la largeur du lit du cours d'eau.

Au visa de Gilbert Tyuienon et de Claude Gambey, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-767/GNC du 8 juin 2021 fixant la liste des médecins agréés pour délivrer l'examen médical prévue à l'article R.118 du code de la route de Nouvelle-Calédonie. À sa demande, le docteur Will Tran est ainsi ajouté à cette liste des médecins agréés.

Au visa de Samuel Hnepeune, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-09/GNC du 5 janvier 2021 portant approbation des tarifs de la société Air Calédonie.

La modification concerne les tarifs appliqués pour les passagers. Dans le cadre de sa restructuration en cours, le transporteur souhaite élargir sa gamme tarifaire de manière à mieux adapter celle-ci à la pratique internationale. De ce fait, elle propose un nouveau niveau de « Plein tarif » entièrement flexible d'une part, qui devient le tarif de référence, ainsi qu'un tarif d'appel sans bagages à l'autre extrémité de la grille.

Les nouveaux tarifs de référence sont donc modifiés comme suit :

Lignes opérées	Tarif de référence adulte (hors taxes, redevances et charges supplémentaires)
Nouméa / Île des Pins	13 500 F
Nouméa / Loyauté	19 500 F

Tarif de référence enfant de moins de 12 ans : 75 % du tarif de référence adulte

Tarif de référence bébé (moins de 2 ans) : 10 % du tarif de référence

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité des formateurs référents à l'examen initial pour la commercialisation de cervidé sauvage.

Pour rappel, tout cervidé sauvage dont la viande est destinée à la commercialisation, doit faire l'objet d'un examen initial pratiqué par un chasseur autorisé. Pour être autorisé à pratiquer cet examen initial, le chasseur doit suivre au préalable une formation de 4 heures délivrée par un formateur référent.

À la suite de la première session de formation qui s'est déroulée fin 2024, le gouvernement a ainsi arrêté la liste des personnes habilitées en qualité de formateur référent à l'examen initial de cervidé sauvage :

Ahmed Ben Kaddour Yvan
Amice Jocelyn
Aube Pierre

Brésil Fabrice
Colomina Philippe
Darthial Loïc

Déya Sébastien
Fort Pascal
Jacques Audrey
Madrigal Stéphane
Manaute Christophe

Maruraï Patrick
Poulaillon Axel
Raballand Charlotte
Réveillon André
Théveniot Paul

Au visa de Claude Gambey, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié le tableau de permanence des transports sanitaires terrestres dans le cadre de l'urgence sur les communes de Nouméa et du Grand Nouméa pour la période du 1^{er} février au 6 juillet 2025.

Sur demande des deux syndicats représentatifs de la profession, les sociétés Nouméa Express et Ambulances Mont-Dore intègrent la permanence mais uniquement sur leur commune d'agrément. Elles sont ainsi retirées du tableau de permanence pour d'autres communes, tel qu'il avait été adopté le 18 décembre 2024.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a refusé l'autorisation temporaire d'exercice de la profession de chirurgien-dentiste en Nouvelle-Calédonie à un médecin titulaire d'un diplôme étranger délivré hors de l'Union européenne (UE).

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a refusé l'autorisation temporaire d'exercice de la profession d'infirmier en Nouvelle-Calédonie à un infirmier titulaire d'un diplôme étranger délivré hors de l'UE.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une sanction disciplinaire à l'encontre d'un infirmier pour manquement aux règles déontologiques à la profession d'infirmier.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé les cinq médecins suivants, titulaires de diplômes délivrés hors de l'UE, à exercer de façon dérogatoire et temporaire :

- Lyes Khaled : médecin spécialisé en médecine légale et expertise médicale ;
- Ambroise Manirakiza : médecin spécialiste en médecine générale ;
- Aloys Niyongabo : médecin spécialiste en médecine générale ;
- Landry Ntirandekura, médecin spécialiste en médecine générale ;
- Gaëlle Olanana Angono Epse Mbeng : médecin spécialiste en médecine d'urgence.

La loi du pays n° 2023-8 adoptée le 11 août 2023 a instauré jusqu'au 31 décembre 2026, un dispositif dérogatoire habilitant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à autoriser, par voie d'arrêté, l'exercice temporaire des professionnels de santé titulaires de diplômes étrangers (délivrés hors Union Européenne), après avis conforme d'une commission d'autorisation d'exercice (CAE).

À ce jour, 39 avis favorables ont été accordés par la CAE sur 116 dossiers traités. Neuf médecins ont été recrutés, dont deux par la province Sud, deux par la province des îles

Loyauté, trois par le centre hospitalier du Nord (Koné, Koumac et Poindimié) et deux par le centre hospitalier territorial Gaston-Bourret.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a refusé l'autorisation temporaire d'exercice de la profession de médecin en Nouvelle-Calédonie à huit médecins, spécialistes en médecine générale, titulaires de diplômes délivrés hors de l'UE.

Arrêté de désignation

Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement et de Christopher Gygès, d'Isabelle Champmoreau, de Thierry Santa, de Petelo Sao, d'Adolphe Digoué et de Claude Gambey, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2025-107/GNC du 12 février 2025 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers secteurs, au sein des organismes suivants :

- *Agence calédonienne de l'énergie (ACE)* : Rodrigue Tiavouane est désigné en qualité de suppléant en remplacement de Laurent Chatenay.
- *Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF)* : les trois représentants de la Nouvelle-Calédonie issus du Congrès sont : Itupane Tieoue, Emmanuelle Khac, Lionnel Brinon.
- *Agence pour le remboursement de la dette COVID de la Nouvelle-Calédonie (ARDCNC)* : Cédric Favan est désigné en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie, suppléant de Bernard Deladrière.
- *Agence rurale (AR)* : Claude Gambey est désigné en qualité de suppléant d'Adolphe Digoué pour les représentants issus du gouvernement ; Sébastien Bertoni remplace Sébastien Bertrand en qualité de suppléant pour les personnes qualifiées, reconnues en raison de leurs compétences techniques, économiques ou juridiques dans le domaine agricole et/ou dans celui de la régulation économique.
- *Caisse locale de retraites (CLR)* :
Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie, issus du Congrès :
Veylma Falaeo, titulaire et Milakulo Tukumuli, suppléant
Ithupane Tieoue, titulaire et Henriette Tidjine-Hmae, suppléante.
- *Centre hospitalier du Nord (CHN)* : les trois représentants de la Nouvelle-Calédonie sont Paul Néaoutyine, désigné en tant que titulaire et président du conseil d'administration. Pascale Montagnat est également désignée en qualité de titulaire et Alcide Ponga en qualité de suppléant.

- *Centre hospitalier Albert-Bousquet (CHS)* : les trois représentants de la Nouvelle-Calédonie sont Jacqueline Bernut, désignée en qualité de titulaire et présidente du conseil d'administration, Aniseta Tufele et Magali Manuhohalalo (issues du Congrès).

Karine Destours est désignée en tant que personnalité qualifiée.

- *Centre hospitalier territorial Gaston-Bourret (CHT)* : Jacqueline Bernut est désignée en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie et présidente en remplacement de Claude Gambey. Claude Gambey remplace Thierry Santa en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie.
- *Institut de formation à l'administration publique (IFAP)* : Julien Tran Ap est désigné en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie, suppléant d'Eric Eschembrenner.
- *Conseil d'administration de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC)* : les représentants de la Nouvelle-Calédonie sont Marie-Jo Barbier et Naïa Wateou, titulaires, et Aniseta Tufele et Nadine Jalabert en tant que suppléantes.
- *Conseil de discipline de l'IFPSS* : pour les filières des formations de santé et des formations sociales, Sébastien Mabon est désigné en tant que titulaire et Marion Arbes en tant que suppléante.
- *Office de commercialisation et d'entrepôt frigorifique (OCEF)* : René Marlier est désigné en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie, titulaire, en remplacement d'Adolphe Digoué et Rodrigue Tiavouane est désigné en qualité de suppléant.
- *Port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC)* :
Milakulo Tukumuli, titulaire – Un suppléant à désigner ultérieurement
Jérémie Katidjo-Monnier, titulaire – Stevens Kaouda, suppléant
Naïa Watéou, titulaire – Jacques Leguéré, suppléant
Samuel Hnepeune, titulaire – Gilbert Tyuienon, suppléant
- *Conseil d'administration de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)* :
Isabelle Champmoreau, titulaire – Nicole Travain, suppléante
Samuel Hnepeune, titulaire – Luen Iopue, suppléant
Pierre Mestre, titulaire – Caël Normandon, suppléant

- *Conseil de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'UNC :*
 - Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie ou leur suppléant au conseil : Samuel Hnepeune est désigné en qualité de titulaire en remplacement de Monique Millet, et Luen Iopue est désigné en qualité de suppléant en remplacement de Steven Kaouda.
 - Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie ou leur suppléant au conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) : Samuel Hnepeune est désigné en qualité de titulaire en remplacement de Monique Millet, et Luen Iopue est désigné en qualité de suppléant en remplacement de Steven Kaouda.
- *Commission de la formation et de la vie universitaire :* Pierre Mestre est désigné en qualité de titulaire et Caël Normandon en qualité de suppléant.
- *Caisse d'assurances mutuelles agricoles contre les calamités naturelles d'origine climatique (CAMA) :* Lionnel Brinon, Ithupane Tieoue et Annie Qaeze sont désignés en tant que représentants de la Nouvelle-Calédonie issus du Congrès.
- *Caisse de compensation des prestations familiales des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT) :*
 - Un représentant de la Nouvelle-Calédonie : Marie-Laure Mestre.
 - Deux représentants des employeurs publics : Sophie Garcia et Christophe Bergery.
- *Mutuelle des Fonctionnaires (MDF) :*
Un représentant de la Nouvelle-Calédonie à l'assemblée générale : Séverine Bonnardel, titulaire et Karl Chalié, suppléant.
- *Commission de contrôle des opérations comptables de la Mutuelle des Fonctionnaires (MDF) :*
Un représentant de la Nouvelle-Calédonie, issu du Congrès : Nadine Jalabert.
- *Commission d'appel d'offres de la Nouvelle-Calédonie :* Léon Wamytan est désigné président de la commission.
- *Commission de dépouillement des votes pour l'élection des membres du conseil de l'ordre des experts-comptables et comptables libéraux de la Nouvelle-Calédonie :*
David Ginocchi est désigné en tant que président de la commission.
- *Commission consultative d'évaluation des charges :* Bernard Deladrière est désigné en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie, suppléant de Thierry Santa.
- *Commission consultative du travail :* Noémie Beauvils est désignée en qualité de titulaire et de présidente de la commission. Angélique Renucci est désignée en qualité de suppléante.

- *Comité de gestion du fonds d'électrification rurale (FER)* : Adolphe Digoué est désigné en tant que titulaire et Christopher Gygès en tant que suppléant.
- *Conseil de famille des pupilles de la Nouvelle-Calédonie* : Sandrine Buffeteau est désignée en qualité de personne qualifiée.
- *Conseil du handicap et de la dépendance* : Nadine Lespinasse est désignée en qualité de représentante des employeurs publics titulaire, et Marie-Laure Mestre en qualité de suppléante.
- Les termes Groupement d'intérêt public « CNRT nickel et son environnement » sont remplacés par : « Groupement d'intérêt public Centre du nickel : recherche, technologie, environnement, compétitivité (CNRTEC) ».
- Les termes « Groupement d'intérêt public « Handicap et dépendance » sont remplacés par : « Groupement d'intérêt public handicap, dépendance et bien vieillir (HDBV) ».
- *Groupement d'intérêt public « Union pour le handicap »* :
Un représentant de la Nouvelle-Calédonie siégeant à l'assemblée générale et au conseil d'administration : Didier-Jean Leroux est désigné en qualité de suppléant de Thierry Santa.
- *Observatoire de la législation civile et commerciale* : Aymeric Loste est désigné en qualité de représentant du gouvernement pour la formation droit civil et droit commercial.
- *Syndicat mixte « Institut agronomique calédonien » (IAC)* : Adolphe Digoué est désigné président du syndicat mixte en sa qualité de représentant du gouvernement.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2022-1509/GNC du 22 juin 2022 fixant la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelle (CSEIFOP).

Les représentants de la chambre d'agriculture et de la pêche (CAP-NC) au sein du collège des acteurs du secteur sont remplacés. Ainsi, Yannick Couete est remplacé par Guylain De Coudenhove en qualité de titulaire et Dao Deruy est remplacé par Fanny Contensou en qualité de suppléante, pour la durée du mandat restant à courir.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé René Waéthéané par intérim, en qualité de chef du service éducatif de milieu ouvert et de l'hébergement diversifié (SEMOHD) de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEP) de la Nouvelle-Calédonie, pour une durée de trois mois.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Coralie Lussiez en qualité de chef du service de l'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP) de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR).

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **dix** titres de séjour et en a refusé **deux**. Il a également accordé **15** autorisations de travail et **21** renouvellements d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décret organisant le recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie de 2025.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur la proposition de loi du pays n° 175 portant diverses mesures de sauvegarde économique et de reconstruction, à la suite de la crise de mai 2024.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur la candidature d'Amélie Chung en qualité de membre non-permanent de l'Autorité de la concurrence, proposée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Alcide Ponga, président du gouvernement

Secteur du droit civil, suivi des questions liées au transport aérien international et à la promotion internationale de la Nouvelle-Calédonie ; relations avec les collectivités, le Congrès et le conseil économique, social et environnemental ; sujets en lien avec la francophonie ; stratégie minière ; relations extérieures, sécurité civile.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de la fiscalité, du travail et de l'emploi, de l'énergie et numérique ; sujets liés à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et des questions relatives à l'enseignement supérieur et à l'audiovisuel ; protection de l'enfance ; sujets liés à la famille et à l'égalité entre les femmes et les hommes ; cause du bien-être animal.

Thierry Santa

Secteurs du budget et des finances ; suivi des contrats de développement ; fonction publique ; suivi des comptes sociaux ; questions liées au handicap et à la dépendance.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteurs de la transition écologique et du changement climatique ; développement durable ; biodiversité ; gestion et valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; politique de l'eau ; transition alimentaire.

Petelo Sao

Secteurs de la construction, de l'habitat et de l'urbanisme ; suivi du patrimoine immobilier et des moyens de la Nouvelle-Calédonie ; innovation technologique et transformation numérique de l'administration ; modernisation de l'action publique ; évaluation des politiques publiques.

Gilbert Tyuienon

Secteurs du transport terrestre et des infrastructures publiques qui y sont liées ; prévention routière ; suivi du « Fonds Nickel ».

Mickaël Forrest

Secteurs de la jeunesse, des sports et de la culture ; suivi des questions liées à la citoyenneté.

Samuel Hnepeune

Secteur du transport aérien domestique ; questions liées aux affaires maritimes ; infrastructures maritimes et portuaires ; questions liées à la recherche et à la valorisation des ressources naturelles ; formation professionnelle.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; pilotage et suivi du Fonds d'électrification rurale.

Claude Gambey

Secteurs de la santé et de la protection sociale ; suivi du plan Do Kamo « Être épanoui » ; politique de solidarité ; affaires coutumières et relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers en lien avec le président du gouvernement.